

21

SOINS
ESTHÉTIQUES

ESTHÉTIQUE ET
ÉPILATION À
L'ÉLECTRICITÉ

ÉTUDE PRÉLIMINAIRE

Direction générale de la formation professionnelle et
technique (DGFPT)

Ministère de l'Éducation

ÉTUDE PRÉLIMINAIRE CONCERNANT LA FONCTION
DE TRAVAIL LIÉE À L'ESTHÉTIQUE ET À
L'ÉPILATION À L'ÉLECTRICITÉ

Mars 2000

Équipe de production

Le Groupe DBSF inc.

- Chargé de projet : Hervé Pilon
- Analyste : Gisèle Vachon
- Traitement statistique : Catherine Godin

Comité directeur relatif à l'étude préliminaire concernant la fonction de travail liée à l'esthétique et à l'épilation à l'électricité :

- Responsables du projet : Pierre Lebeau, ministère de l'Éducation
Jocelyne Lévesque, ministère de l'Éducation
- Conseiller en planification : Guy Mercure, ministère de l'Éducation

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	i
1 INTRODUCTION	1
2 PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE	3
2.1 LES OBJECTIFS.....	3
2.2 LA DÉLIMITATION DU CHAMP DE RECHERCHE	3
2.2.1 La fonction de travail à l'étude	3
2.2.2 Les programmes d'études	3
2.2.3 Le secteur d'activité propre au champ de recherche.....	3
2.3 LA MÉTHODE	4
2.3.1 Les étapes de la recherche	4
2.3.2 La représentativité de l'échantillon.....	4
2.3.3 Considérations relatives à la méthode	5
3 LE MONDE DU TRAVAIL	6
3.1 LES ESTHÉTICIENNES ET ESTHÉTICIENS.....	7
3.1.1 La description de la fonction de travail	7
3.1.2 Le profil des esthéticiennes et esthéticiens.....	8
3.1.3 Le recrutement.....	8
3.1.4 Les activités de perfectionnement	9
3.1.5 Le cheminement de carrière	10
3.1.6 Les perspectives d'évolution	10
3.1.7 Les principaux enjeux	11
3.1.8 Les principaux constats.....	11
3.2 LES ÉLECTROLYSTES	13
3.2.1 Définitions de l'épilation à l'électricité et de l'épilation au laser et distinctions entre ces deux techniques	13
3.2.2 Les tâches effectuées.....	14
3.2.3 Le profil des électrolystes	15
3.2.4 Le recrutement.....	15
3.2.5 Les activités de perfectionnement	16
3.2.6 Le cheminement de carrière	17
3.2.7 Les perspectives d'évolution	17
3.2.8 Les principaux enjeux	18
3.2.9 Les principaux constats.....	18
3.3 LIENS ENTRE L'ESTHÉTIQUE ET L'ÉLECTROLYSE.....	19
4 LE MONDE DE L'ÉDUCATION	21
4.1 ESTHÉTIQUE	21
4.1.1 Données sur le programme	21
4.1.2 Objectifs du programme.....	22
4.1.3 Perspectives professionnelles.....	22
4.1.4 Placement	22

4.1.5	Types d'emplois obtenus	23
4.1.6	Satisfaction et principales suggestions des entreprises	24
4.1.7	Adéquation entre la formation et l'emploi	24
4.2	ÉPILATION À L'ÉLECTRICITÉ	25
4.2.1	Données sur le programme	25
4.2.2	Objectifs du programme.....	25
4.2.3	Perspectives professionnelles.....	25
4.2.4	Placement	26
4.2.5	Types d'emplois obtenus	26
4.2.6	Satisfaction et principales suggestions des entreprises	27
4.2.7	Adéquation entre la formation et l'emploi	27
4.3	L'HARMONISATION ENTRE LES PROGRAMMES DE FORMATION	28
5	LES PISTES D'ACTION.....	29
	BIBLIOGRAPHIE	31
	ANNEXE A : LISTE DES PERSONNES CONSULTÉES EN ENTREVUE.....	33
	ANNEXE B : QUESTIONNAIRE D'ENTREVUE TÉLÉPHONIQUE	35
	ANNEXE C : LISTE DES ENTREPRISES AYANT PARTICIPÉ À L'ENQUÊTE TÉLÉPHONIQUE	43
	ANNEXE D : DESCRIPTION DE LA PROFESSION SELON LA CNP.....	45
	RAPPORT DU GROUPE DE DISCUSSION TENU LE 27 MARS 2000.....	47

Liste des tableaux

Tableau 1	Répartition des entreprises interrogées selon les services offerts.....	5
Tableau 2	Répartition du personnel exerçant une fonction de travail propre à l'esthétique ou à l'épilation à l'électricité dans les 25 entreprises ayant du personnel salarié.....	6
Tableau 3	Principaux changements envisagés et effets sur la fonction de travail d'esthéticienne et d'esthéticien	10
Tableau 4	Principaux changements envisagés et effets sur les électrolystes.....	17
Tableau 5	Données sur la poursuite des études et sur l'intégration au marché du travail, de 1995 à 1997, pour les personnes diplômées du programme <i>Esthétique</i> (en français)	22
Tableau 6	Données sur la poursuite des études et sur l'intégration au marché du travail, de 1995 à 1997, pour les personnes diplômées du programme <i>Esthétique</i> (en anglais)	22
Tableau 7	Données sur la poursuite des études et sur l'intégration au marché du travail, de 1995 à 1997, pour les personnes diplômées du programme <i>Épilation à l'électricité</i> (en français)	26
Tableau 8	Données sur la poursuite des études et sur l'intégration au marché du travail, de 1995 à 1997, pour les personnes diplômées du programme <i>Épilation à l'électricité</i> (en anglais)	26

SOMMAIRE

La présente étude préliminaire porte sur la fonction de travail liée à l'esthétique et à l'épilation à l'électricité. On s'est également intéressé à une nouvelle technologie dans ce domaine d'activité, soit l'épilation au laser.

Une enquête téléphonique a été menée auprès de 40 entreprises engageant du personnel exerçant une fonction de travail liée à l'esthétique et à l'épilation à l'électricité. Trois entrevues ont aussi été effectuées.

Les principales tâches des esthéticiennes et esthéticiens et des électrolystes consistent à offrir un bon service-conseil à la clientèle (accueillir les gens, les écouter et répondre à leurs besoins, leur expliquer les soins et traitements et assurer le suivi nécessaire) et à donner les soins et traitements appropriés. L'épilation à l'électricité est effectuée par les électrolystes; cette activité les distingue des esthéticiennes et esthéticiens. Toutefois, le but de cette activité étant d'améliorer l'apparence physique (comme c'est le cas pour les traitements offerts par les esthéticiennes et esthéticiens [soins du visage, manucure, pédicure, etc.]), nous concluons, dans cette étude, qu'il s'agit d'une même fonction de travail. L'électrolyse constitue en effet une tâche de l'esthétique; notons toutefois que certaines personnes exercent uniquement des tâches d'esthétique ou d'épilation à l'électricité. D'autres éléments viennent appuyer cette conclusion, notamment le fait que les esthéticiennes et esthéticiens et les électrolystes sont regroupés au sein du même code dans la *Classification nationale des professions* et que les critères d'engagement, les activités de perfectionnement, le cheminement de carrière et les enjeux sont les mêmes dans les deux cas.

Deux programmes ont été examinés dans le contexte de cette étude : *Esthétique* (DEP) et *Épilation à l'électricité* (ASP). Ces deux programmes, dont un constitue une spécialisation, visent la même fonction de travail, soit esthéticiennes et esthéticiens, électrologistes et personnel assimilé (CNP 6482).

Compte tenu de ce qui précède, nous suggérons d'effectuer une seule analyse de situation de travail (AST) regroupant les esthéticiennes et esthéticiens et les électrolystes.

1 INTRODUCTION

À la suite du portrait du secteur de formation Soins esthétiques effectué en 1998, la Direction générale de la formation professionnelle et technique du ministère de l'Éducation demandait au Groupe DBSF inc., en mai 1999, de faire une étude préliminaire sur la ou les fonctions de travail reliées à l'esthétique et à l'épilation à l'électricité.

Cette étude se divise en deux grands thèmes : le monde du travail et le monde de l'éducation. Le thème "monde du travail" trace un portrait du contexte d'exercice du métier d'esthéticienne et esthéticien et des personnes effectuant un ensemble de tâches en épilation à l'électricité. Un portrait du recrutement des travailleuses et travailleurs dans ce domaine est aussi brossé. De plus, le thème du monde du travail inclut une description des attentes des employeurs concernant les compétences des travailleuses et des travailleurs. Les changements pouvant influencer sur l'exercice de la fonction de travail sont par la suite présentés. En dernier lieu, on aborde dans ce thème la question du perfectionnement du personnel.

Sous le thème "monde de l'éducation", l'étude présente le portrait actuel de l'offre de formation des programmes visant les esthéticiennes et esthéticiens et les personnes exerçant un ensemble de tâches liées à l'épilation à l'électricité. On y analyse ensuite l'adéquation entre la formation offerte et les besoins du marché du travail.

Enfin, le dernier chapitre de ce document propose une piste d'action concernant la formation afin que l'offre en la matière réponde de façon optimale aux besoins du marché du travail.

2 PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE

2.1 Les objectifs

Cette étude préliminaire, de nature qualitative, vise les objectifs suivants :

- Déterminer qui sont les principaux acteurs dans le domaine des soins esthétiques et de l'épilation à l'électricité.
- Définir la ou les fonctions de travail associées à l'esthétique et à l'épilation à l'électricité.
- Établir, s'il y a lieu, des liens d'affinité et de complémentarité entre les fonctions de travail définies afin d'élaborer une offre de formation cohérente, pertinente et harmonisée.

Dans cette étude, nous verrons aussi quelle est l'influence des nouvelles technologies sur l'évolution de la fonction de travail. Nous examinerons notamment les répercussions de l'arrivée de l'épilation au laser sur l'épilation à l'électricité.

2.2 La délimitation du champ de recherche

2.2.1 La fonction de travail à l'étude

La fonction de travail liée à l'esthétique et à l'épilation à l'électricité est intégrée dans le code 6482 de la *Classification Nationale des Professions* (CNP), sous les titres " Esthéticiens/esthéticiennes, électrologistes et personnel assimilé".

2.2.2 Les programmes d'études

Deux programmes visent la fonction de travail liée à l'esthétique et à l'épilation à l'électricité. D'une durée de 1350 heures, le premier conduit à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP). Le second constitue une spécialisation relativement au premier et vise l'obtention d'une ASP. Il est d'une durée de 450 heures. Ces deux programmes sont respectivement :

DEP 5035 : *Esthétique*

ASP 5068 : *Épilation à l'électricité*

2.2.3 Le secteur d'activité propre au champ de recherche

Le secteur d'activité correspondant à la fonction de travail à l'étude est le secteur des services personnels.

2.3 La méthode

Il est important, à cette étape-ci, de préciser ce que nous entendons par “électrolyse”. Pour établir les distinctions nécessaires, voici d’abord la définition donnée par Le Petit Larousse (1996) :

“Décomposition chimique de certaines substances en fusion ou en solution, produite par un courant électrique.”

Dans cette étude, nous n’appliquons pas cette définition générale, considérant plutôt l’électrolyse comme étant une technique, soit l’épilation à l’électricité, propre aux électrolystes (voir section 3.2.1).

2.3.1 Les étapes de la recherche

Pour exécuter cette étude, trois grandes étapes ont dû être franchies.

Étape 1 Cadrage de la démarche et analyse des champs d’activités professionnelles

Cette étape a permis de saisir le contexte entourant la fonction de travail liée à l’esthétique et à l’épilation à l’électricité. Les principaux enjeux tant de la formation que du travail des esthéticiennes et esthéticiens et des électrolystes ont été soulevés. Trois rencontres avec des personnes clés du domaine de l’électrolyse ont aussi eu lieu afin de bien cerner les tâches effectuées et les technologies appliquées¹. À partir de l’ensemble de l’information recueillie, une grille d’entrevue a été constituée, et l’échantillon nécessaire à la conduite de l’étape suivante a été précisé.

Étape 2 Enquête auprès des entreprises

Une enquête téléphonique auprès des entreprises du domaine de l’esthétique et de l’épilation à l’électricité a ensuite été menée. Cette enquête a permis de tracer un portrait précis des caractéristiques du marché du travail ainsi que des attentes, besoins et exigences des employeurs.

Étape 3 Portrait de l’offre de formation

Cette dernière étape consistait à analyser les programmes en vue de vérifier l’adéquation entre ceux-ci et les besoins du marché du travail. Cette étape est également celle de l’harmonisation entre les différents programmes d’études.

2.3.2 La représentativité de l’échantillon

Quarante entreprises du secteur de l’esthétique et de l’épilation ont participé à l’enquête téléphonique². Ces entreprises ont été sélectionnées dans des listes d’employeurs fournies par les établissements d’enseignement qui offrent les programmes d’esthétique et d’épilation à l’électricité. Cet échantillon est représentatif, car il tient compte de la diversité du marché du travail et des services offerts. En matière de diversité, les entreprises qui ont répondu aux questions de notre sondage sont implantées dans 32 municipalités différentes; elles sont donc représentatives des différentes réalités du

1. La liste des personnes que nous avons rencontrées se trouve à l’Annexe A.

2. Parmi les 40 entreprises interrogées, 10 étaient dirigées par des travailleuses et travailleurs autonomes. Pour la suite du rapport, nous considérons ces 10 personnes comme étant des entreprises.

marché du travail (régions et taille)³. Les entreprises interrogées offrent les services figurant dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 Répartition des entreprises interrogées selon les services offerts

Services offerts	Nombre d'entreprises ⁴
Épilation à la cire	39 (97,5 %)
Électrolyse	37 (92,5 %)
Maquillage	33 (82,5 %)
Vente de cosmétiques	32 (80,0 %)
Manucure	32 (80,0 %)
Massage	27 (67,5 %)
Coiffure	7 (17,5 %)
Remplacement capillaire	1 (2,5 %)
Épilation au laser	0 (0,0 %)

On se rend compte qu'aucune des entreprises interrogées n'offre actuellement les services d'épilation au laser. La suite du rapport nous apprend que cette technique, qui nécessite des appareils coûteux et comporte des actions risquées, est pratiquée par des professionnelles et professionnels de la santé comme les infirmières et infirmiers et les dermatologistes.

Ensuite, dans les 40 entreprises interrogées, le chiffre d'affaires se répartit comme suit :

- Esthétique : moyenne de 57,6 p. 100
- Électrolyse : moyenne de 35,3 p. 100
- Autres : moyenne de 6,6 p. 100

Pour la suite du rapport, notons que 35 entreprises offrent à la fois des services d'esthétique et d'électrolyse, que quatre entreprises offrent seulement des services d'esthétique et qu'une seule entreprise offre exclusivement des services d'électrolyse.

2.3.3 Considérations relatives à la méthode

Un des principaux objectifs de cette étude préliminaire était de déterminer la ou les fonctions de travail associées à l'esthétique et à l'épilation à l'électricité.

Pour atteindre cet objectif, nous avons établi une distinction, lors de l'enquête téléphonique, entre les questions sur les esthéticiennes et esthéticiens (section 3 du questionnaire) et celles concernant les électrolystes (section 4 du questionnaire). Cette distinction était essentielle afin de recueillir des données comparatives et de déterminer s'il y avait une ou deux fonctions de travail.

Pour ce qui est de la répartition des entreprises, les données nous apprennent que :

- 13 entreprises ont seulement du personnel salarié;
- 12 entreprises ont du personnel salarié et font affaire, en plus, avec des travailleuses et des travailleurs autonomes (total de 22 travailleuses et travailleurs autonomes répertoriés);

10 sont dirigées par des travailleuses et des travailleurs autonomes;

3. On trouvera à l'Annexe C la liste des entreprises ayant participé à l'enquête téléphonique.

4. Une entreprise peut avoir mentionné plus d'un service.

- 5 entreprises ne font affaire qu'avec des travailleuses et des travailleurs autonomes (total de 17 travailleuses et travailleurs autonomes répertoriés).

Concernant ces travailleuses et travailleurs autonomes, nous ne pouvons distinguer celles et ceux qui effectuent des tâches propres à l'esthétique ou à l'épilation à l'électricité ou, encore, des tâches dans ces deux domaines. En effet, la question 2.5 du questionnaire⁵, telle qu'elle était formulée, ne permettait pas de faire cette distinction.

Par contre, nous pouvons établir cette distinction pour les 10 travailleuses et travailleurs autonomes interrogés et pour le personnel salarié présent dans 25 des 40 entreprises consultées. Dans le premier cas, neuf travailleuses et travailleurs autonomes exercent une fonction de travail propre à l'esthétique et à l'épilation à l'électricité, et une seule personne, une fonction de travail propre à l'esthétique. En ce qui concerne le personnel salarié, les données sont présentées au tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2 Répartition du personnel exerçant une fonction de travail propre à l'esthétique ou à l'épilation à l'électricité dans les 25 entreprises ayant du personnel salarié

	Nombre de salariées et salariés
Esthéticiennes, esthéticiens	Temps plein : 15 Temps partiel : 9
Electrolystes	Temps plein : 1 Temps partiel : 0
Esthéticiennes-électrolystes, esthéticiens-électrolystes	Temps plein : 18 Temps partiel : 5

En tout, 24 personnes salariées exercent une fonction de travail liée à l'esthétique. Parmi celles-ci, 62,5 p. 100 travaillent à temps plein. Une seule personne salariée effectue uniquement des tâches d'épilation à l'électricité et elle travaille à temps plein. Vingt-trois personnes salariées exercent une fonction de travail propre à l'esthétique et à l'épilation à l'électricité, dont 78,3 p. 100 à temps plein.

3 LE MONDE DU TRAVAIL

Avant d'aller plus loin, il est intéressant de situer les entreprises du point de vue des perspectives d'avenir. Ainsi, selon l'enquête, les entreprises interrogées entrevoient l'avenir avec optimisme, puisqu'elles prévoient, en majorité, une diversité accrue des services offerts, ainsi qu'une augmentation du nombre d'employées et employés et du chiffre d'affaires. Plus précisément, elles envisagent :

- 1- Sur le plan de la diversité des services :
- Une stabilité : 40,0 p. 100
 - Une croissance : 55,0 p. 100
 - Ne savent pas : 5,0 p. 100

5. Voir l'Annexe B.

2- Sur le plan du personnel :

- Une stabilité : 42,5 p. 100
- Une croissance : 52,5 p. 100
- Ne savent pas : 5,0 p. 100

3- Sur le plan du chiffre d'affaires :

- Une stabilité : 35,0 p. 100
- Une croissance : 57,5 p. 100
- Ne savent pas : 5,0 p. 100

La suite du rapport nous renseigne sur le travail d'esthétique et d'épilation à l'électricité dans ces entreprises. Les thèmes suivants sont abordés : les tâches effectuées, la formation suivie, le recrutement, les activités de perfectionnement, les possibilités de cheminement de carrière, les perspectives d'évolution et les principaux enjeux de l'esthétique et de l'épilation à l'électricité.

3.1 Les esthéticiennes et esthéticiens

Rappelons que parmi les entreprises interrogées, quatre offrent des services d'esthétique, 35 des services d'esthétique et d'électrolyse et une seule des services d'électrolyse.

3.1.1 La description de la fonction de travail

L'enquête menée auprès des entreprises a permis de cerner la fonction de travail d'esthéticienne et esthéticien. Voici les principales tâches effectuées dans les entreprises interrogées (le chiffre entre parenthèses indique le nombre d'entreprises ayant mentionné ces tâches) :

- Donner les soins et traitements (soins du visage, épilation, manucure et pédicure) (34).
- Donner un bon service-conseil à la clientèle (accueillir les gens, les écouter et répondre à leurs besoins, leur expliquer les soins et traitements et assurer le suivi nécessaire) (32).
- Répondre au téléphone et prendre, planifier et confirmer les rendez-vous (13).
- Vendre des produits (9).
- Entretenir les lieux et les tenir en ordre (8).
- Préparer la salle ou la cabine (7).
- Effectuer des tâches de gestion (comptabilité et horaires) (2).

Dans 30,8 p. 100 des entreprises, les esthéticiennes et esthéticiens effectuent également d'autres tâches en :

- Electrolyse (4)
- Massothérapie (3)
- Bronzage (1)
- Soins du corps (1)

- Coiffure (1)
- Pose d'ongles (1)

3.1.2 Le profil des esthéticiennes et esthéticiens

Concernant la formation suivie, 69,2 p. 100 des entreprises ont déclaré que leurs esthéticiennes et esthéticiens sont titulaires d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) en esthétique et 41 p. 100⁶, qu'ils ont suivi une formation dans le secteur privé.

Les esthéticiennes et esthéticiens travaillant dans les entreprises interrogées possèdent également, dans 79,5 p. 100 des cas, une formation dans un autre domaine. Les autres formations suivies sont les suivantes :

- Électrolyse (24)
- Massothérapie (6)
- Manucure (2)
- Pédicure (2)
- Pédagogie (2)
- Accompagnement des mourants (1)
- Administration (1)
- Bronzage (1)
- Dermo-hygiène (1)
- Hydrothérapie (1)
- Naturothérapie (1)
- Phytothérapie (1)

3.1.3 Le recrutement

Exigences à l'engagement

Quand elles engagent des esthéticiennes et esthéticiens, les entreprises appliquent certains critères concernant la formation, l'expérience et l'appartenance à une association professionnelle. Plus précisément, elles exigent :

- Une belle personnalité, des compétences et des qualités personnelles (amabilité, autonomie, politesse, entregent, propreté, honnêteté, professionnalisme, capacité d'inspirer la confiance, passion du métier, polyvalence, sociabilité, ponctualité, débrouillardise et minutie) (30);
- Un diplôme⁷ (29);
- De l'expérience dans le domaine (3);
- Une formation et de l'expérience en épilation à la cire (1);

6. Une entreprise peut avoir répondu le DEP et la formation privée. C'est pourquoi le total n'est pas de 100 p. 100.

7. Seize entreprises ont mentionné le DEP, 11 "un diplôme ou une formation reconnue" et 2 le DEP *Esthétique* et l'ASP *Épilation à l'électricité*.

- Des connaissances en analyse de la peau (1);
- De l'expérience en vente (1).

Difficultés de recrutement

Parmi les entreprises interrogées, 28,2 p. 100 éprouvent des difficultés à recruter des esthéticiennes et esthéticiens. Les principales difficultés mentionnées sont les suivantes :

- Compétences insuffisantes (4);
- Manque de bonne volonté, de motivation, de passion pour le métier et de fiabilité (4);
- Salaire peu élevé (2);
- Lieu de travail ou de résidence éloigné (2);
- Non-conformité au profil recherché (1);
- Manque d'expérience (1);
- Difficulté à recruter sa propre clientèle (1).

Prévisions d'engagement et exigences

Au cours des prochaines années, 17 entreprises prévoient recruter des esthéticiennes et esthéticiens. Ces entreprises exigeront de ce personnel les formations suivantes :

- DEP *Esthétique* (12)
- ASP *Épilation à l'électricité* (6)

3.1.4 Les activités de perfectionnement

Activités de perfectionnement suivies au cours des deux dernières années

Trente et une entreprises (79,5 p. 100) ont indiqué que leurs esthéticiennes et esthéticiens avaient suivi des activités de perfectionnement au cours des deux dernières années. Ces activités ont principalement porté sur les sujets suivants :

- Les nouveaux produits (14)
- Les soins (soins hygiéniques, soins des pieds et drainage lymphatique) (7)
- Le maquillage et la cosmétologie (6)
- La vente (2)

Ces formations ont été offertes par les fournisseurs (3 entreprises), les fabricants de produits (15 entreprises) et l'institut Matis (1 entreprise). Dans certains cas, les formations ont été suivies dans le contexte de séminaires, de conférences ou de congrès (11 entreprises).

Activités de perfectionnement prévues pour la prochaine année

Les trois quarts des entreprises interrogées (74,4 p. 100) prévoient que leurs esthéticiennes et esthéticiens suivront des activités de perfectionnement au cours de la prochaine année. Ces activités porteront sur les sujets suivants :

- Les nouveaux produits (11)

- Le maquillage, la cosmétologie, l'épilation à l'électricité et la pose d'ongles (6)
- Les soins hygiéniques (5)
- La vente (1)

Ces formations seront offertes par les fournisseurs (3 entreprises), les fabricants de produits (8 entreprises) et l'institut Matis (1 entreprise). Dans certains cas, les formations seront suivies dans le contexte de séminaires, de conférences ou de congrès (8 entreprises).

3.1.5 Le cheminement de carrière

La principale possibilité de cheminement de carrière s'offrant aux esthéticiennes et esthéticiens est essentiellement de devenir propriétaire (18 entreprises ont mentionné cette possibilité). D'autres possibilités s'offrent également à ces spécialistes, soit :

- Enseigner l'esthétique (4).
- Devenir représentantes et représentants (3).
- Devenir cosmétologues (2).
- Devenir dermo-hygiénistes (1).
- Devenir massothérapeutes et spécialistes en soins naturels (1).
- Offrir des services à domicile (1).

Des nuances ont été apportées par certaines entreprises au sujet des possibilités de carrière des esthéticiennes et esthéticiens. Ainsi, des entreprises ont rappelé la difficulté pour les esthéticiennes et esthéticiens de gagner convenablement leur vie en exerçant leur métier. Les esthéticiennes et esthéticiens doivent donc occuper un second emploi. Des entreprises ont rappelé qu'il faut avoir la passion du métier et beaucoup de persévérance pour réussir.

3.1.6 Les perspectives d'évolution

Parmi les entreprises interrogées, 43,6 p. 100 prévoient des changements qui se répercuteront sur les esthéticiennes et esthéticiens. Le tableau 3 illustre les changements envisagés par 12 des 17 entreprises consultées et leurs effets sur la fonction de travail.

Tableau 3 Principaux changements envisagés et effets sur la fonction de travail d'esthéticienne et d'esthéticien

Changements envisagés	Effets
Nouveaux appareils, nouveaux traitements et nouveaux produits (10)	- Les nouveaux traitements nécessitent l'utilisation de nouveaux appareils avec lesquels les esthéticiennes et esthéticiens doivent se familiariser. - Les esthéticiennes et esthéticiens vont offrir des traitements plus appropriés et obtenir de meilleurs résultats.
Nouvelles modes et tendances en maquillage (1)	Les esthéticiennes et esthéticiens vendront davantage, si les produits sont bons.
Demande accrue de la part de la clientèle pour les soins du corps (1)	Exigence pour les esthéticiennes et esthéticiens de se perfectionner.

À la lumière des résultats présentés dans le tableau 3, on constate que les principaux changements concernent les nouveautés en matière de traitements, de produits et d'équipement. Les esthéticiennes et esthéticiens devront se former, être à l'affût des nouveautés et faire preuve d'esprit critique par rapport aux nouveautés. Pour sa part, la clientèle bénéficiera d'une amélioration des traitements et de services de meilleure qualité. Cette situation amènera également un certain nombre d'esthéticiennes et esthéticiens à offrir des soins particuliers, tandis que d'autres exerceront davantage une fonction de vendeuse et vendeur de cosmétiques en magasin.

Selon les renseignements obtenus, pour demeurer concurrentiels, les esthéticiennes et esthéticiens sont appelés à offrir une gamme élargie de services, donc à être de plus en plus polyvalentes et polyvalents.

Les personnes présentes lors de la validation de l'étude ont tenu à souligner les nombreuses connaissances que doivent posséder les esthéticiennes et esthéticiens quant aux produits et à leur composition. En effet, ces derniers doivent tenir compte de ces éléments lorsqu'ils sont appelés à donner des soins aux personnes sous traitement médical ou ayant été opérées ou ayant une maladie comme le cancer, par exemple.

3.1.7 Les principaux enjeux

La majorité des entreprises (87,2 p. 100) ont relevé des enjeux majeurs concernant l'exercice de la fonction de travail d'esthéticienne et esthéticien. Ces enjeux concernent principalement les aspects suivants :

- "Performer", offrir de bons services et bien répondre aux besoins de la clientèle pour l'augmenter et la conserver compte tenu de la concurrence, qui est très vive (22).
- Être à la fine pointe de la technologie, se perfectionner et être à l'avant-garde (3).
- Être capable de vivre seulement des services offerts, car la vente des produits est difficile (concurrence avec les grands magasins) (2).
- Se faire reconnaître comme de vrais professionnels. La difficulté provient notamment du fait que des personnes exercent cette profession sans être titulaires d'un diplôme en esthétique (2).
- Consolider les entreprises afin qu'elles demeurent plus longtemps sur le marché et développer la solidarité entre les salons d'esthétique (1).
- Faire passer des tests de compétence aux esthéticiennes et esthéticiens travaillant en électrolyse, car il y a trop de brûlures (1).

3.1.8 Les principaux constats

- Il existe bien une fonction de travail d'esthéticienne et esthéticien dans les entreprises interrogées.
- Les deux principales tâches des esthéticiennes et esthéticiens consistent à offrir un bon service-conseil à la clientèle (accueillir les gens, les écouter et répondre à leurs besoins, leur expliquer les soins et traitements et assurer le suivi nécessaire) et à donner les soins et traitements.
- Les esthéticiennes et esthéticiens possèdent majoritairement une formation en esthétique (que ce soit le DEP *Esthétique* ou une formation du secteur privé). Dans 61,5 p. 100 des entreprises, ils possèdent également une

formation en électrolyse (ASP *Épilation à l'électricité* ou formation suivie dans le secteur privé).

- Les trois principaux critères d'engagement des entreprises pour les esthéticiennes et esthéticiens sont une belle personnalité, des compétences et qualités personnelles, et un diplôme (surtout le DEP *Esthétique*).
- Le tiers des entreprises éprouvent des difficultés à recruter des esthéticiennes et esthéticiens. Les principales causes sont l'insuffisance des compétences et le manque de motivation et de passion pour le métier.
- Parmi les 17 entreprises qui prévoient recruter des esthéticiennes et esthéticiens, 12 exigeront le DEP *Esthétique* et six l'ASP *Épilation à l'électricité*⁸.
- Les activités de perfectionnement suivies par les esthéticiennes et esthéticiens au cours des deux dernières années ont porté principalement sur les produits, ce qui sera également le cas dans l'année à venir. Ces formations ont été offertes, ou seront offertes, principalement par les fabricants de produits.
- La principale possibilité de cheminement de carrière pour les esthéticiennes et esthéticiens est de créer leur propre entreprise.
- Les principaux changements qui se répercuteront sur la fonction de travail d'esthéticienne et esthéticien dans l'avenir sont la maîtrise de nouveaux traitements et équipements et la connaissance de nouveaux produits. Les répercussions de ces changements sont de deux ordres : d'une part, l'amélioration des services offerts et, d'autre part, une demande accrue de polyvalence de la part des esthéticiennes et esthéticiens afin qu'ils puissent offrir une gamme variée de services (massothérapie, maquillage des artistes, etc.).
- Le principal enjeu de l'exercice du métier d'esthéticienne et d'esthéticien est d'offrir d'excellents services et de bien répondre aux besoins de la clientèle, en vue de la conserver ou de l'accroître, compte tenu de la ténacité de la concurrence.

8. La même entreprise peut avoir mentionné ces deux formations. Rappelons que le DEP *Esthétique* est un préalable à l'ASP *Épilation à l'électricité*.

3.2 Les électrolystes

Les électrolystes utilisent surtout l'électricité. Cependant, de nouvelles technologies se développent en matière d'épilation, notamment le laser. Dans la première section (3.2.1), une distinction est établie entre la technique d'épilation à l'électricité et la technique d'épilation au laser.

3.2.1 Définitions de l'épilation à l'électricité et de l'épilation au laser et distinctions entre ces deux techniques

L'épilation à l'électricité et l'épilation au laser sont deux techniques utilisées pour éliminer les poils. La première est appliquée par les électrolystes et la seconde par des professionnelles et professionnels de la santé comme les infirmières et infirmiers et les dermatologues.

Selon la documentation consultée, ni l'une ni l'autre de ces techniques n'est efficace à cent pour cent. En d'autres mots, la disparition complète des poils n'est aucunement garantie. Pour obtenir des résultats qualifiés de "permanents", les clientes et clients doivent suivre certaines règles, notamment faire preuve de régularité dans les traitements. Par ailleurs, certains types de poils ou de peaux rendent la réussite de cette technique plus difficile. Pour l'épilation au laser, c'est le cas des poils blonds ou roux ou des peaux bronzées⁹.

L'électrolyse nécessite plus de traitements que le laser, mais elle s'avère beaucoup moins coûteuse (un traitement complet d'épilation au laser peut coûter quelques milliers de dollars!). Les appareils utilisés pour l'épilation au laser étant très coûteux, seules quelques cliniques en possèdent. Rappelons également que l'utilisation de la technique de l'épilation au laser comporte certains dangers, notamment des risques élevés de brûlures. Voici les définitions de chacune des techniques :

Epilation à l'électricité

On trouve dans le portrait de secteur de formation Soins esthétiques la définition suivante de l'épilation à l'électricité :

L'épilation à l'électricité consiste à éliminer, de façon permanente, les poils du corps humain à l'aide de l'électricité. L'épilation peut être pratiquée par électrolyse (courant continu ou galvanique), par thermolyse ou thermocoagulation (courant alternatif produisant de la chaleur qui cuit ou cautérise les tissus du follicule pileux et les tissus adjacents) ou par une combinaison des deux courants qui produit un effet physico-chimique (p.35).

Epilation au laser

Selon la revue *Le clinicien* :

Ce qui est connu sous le nom d'épilation au laser comprend plusieurs techniques, chacune nécessitant une source de lumière et une cible absorbante appelée "chromophore". Le temps durant lequel la lumière est libérée (temps de pulsation) détermine le mécanisme de la blessure infligée à la cible : le follicule pileux. Cette blessure constitue la destruction du follicule pileux¹⁰.

9. C. BEAUMONT. (1999). "L'Épilation au laser : miracle ou mirage ?", dans *ActuElle*, 4 (1), p.2.

10. D. BAROLET. (1999). "L'épilation au laser... À un poil près", *Le clinicien*, mars 1999, p. 216.

Nous avons questionné les entreprises au sujet de l'épilation à l'électricité et de l'épilation au laser. Les résultats de l'enquête montrent que les entreprises continueront à privilégier l'épilation à l'électricité, compte tenu que l'épilation au laser demeure une technique médicale dont le succès n'est pas garanti.

3.2.2 Les tâches effectuées

Parmi les entreprises interrogées, une seule offre exclusivement des services d'électrolyse et 35, des services d'électrolyse et d'esthétique.

L'enquête auprès des entreprises a permis de cerner le travail effectué par les électrolystes. Voici les principales appellations qui leurs sont données et les principales tâches qu'ils effectuent dans les entreprises interrogées¹¹:

Appellations d'emploi

- Esthéticienne-électrolyste, esthéticien-électrolyste (26)
- Électrolyste (8)
- Technicienne, technicien en électrolyse (1)

Principales tâches

- Donner un bon service-conseil à la clientèle (accueillir les gens, les écouter et répondre à leurs besoins, leur expliquer les soins et traitements et assurer le suivi nécessaire) (30).
- Donner les soins et traitements (électrolyse, soins du visage et pédicure) (29).
- Répondre au téléphone et prendre, planifier et confirmer les rendez-vous (12).
- Vendre des produits (8).
- Entretenir les lieux et les tenir en ordre (8).
- Préparer la salle ou la cabine (6).
- Effectuer des tâches liées de gestion (comptabilité et horaires) (2).

Dans 72,2 p. 100 des entreprises, les électrolystes effectuent également des tâches liées à d'autres fonctions de travail, notamment :

- L'esthétique (21)
- La massothérapie (3)

Alors que les esthéticiennes et esthéticiens sont affectés principalement à des tâches d'esthétique, les électrolystes doivent en plus, dans la majorité des entreprises, effectuer des tâches non seulement d'électrolyse, mais également d'esthétique. On se rend donc compte, avec les données présentées jusqu'à présent, que les électrolystes ne s'adonnant qu'à leur seule spécialité sont peu nombreux.

11. Vingt-neuf entreprises ont mentionné les mêmes tâches tant pour les esthéticiennes et esthéticiens que pour les électrolystes. Rappelons que certaines entreprises recrutent des personnes aptes à exercer l'esthétique et l'électrolyse.

3.2.3 Le profil des électrolystes

Concernant la formation, 41,7 p. 100 des entreprises ont déclaré que leurs électrolystes étaient titulaires d'une ASP en électrolyse et 58,3 p. 100, qu'ils avaient suivi une formation dans le secteur privé¹².

Les électrolystes travaillant dans les entreprises interrogées possèdent également, dans 75 p. 100 des cas, une formation dans un autre domaine. Ces autres formations sont les suivantes :

- Esthétique (18)¹³
- Massothérapie (3)
- Pose d'ongles (2)
- Pédagogie (2)
- Administration (1)
- Bronzage (1)
- Dermo-hygiène (1)
- Phytothérapie (1)

3.2.4 Le recrutement

Exigences à l'engagement

Quand elles engagent des électrolystes, les entreprises appliquent certains critères concernant la formation, l'expérience et l'appartenance à une association professionnelle.

Plus précisément, elles exigent¹⁴ :

- Un diplôme (24)¹⁵;
- Une belle personnalité, des compétences et des qualités personnelles (amabilité, autonomie, politesse, entregent, propreté, honnêteté, professionnalisme, capacité d'inspirer la confiance, passion du métier, polyvalence, sociabilité, ponctualité, débrouillardise et minutie) (30);
- De l'expérience dans le domaine (1);
- Des connaissances en analyse de la peau (1);
- De l'expérience en vente (1);
- L'appartenance à l'Association des électrolystes du Québec (1);
- Des références (établissement de formation et milieux de travail) (1).

12. Une entreprise peut avoir répondu le DEP et la formation privée. C'est pourquoi le total n'est pas de 100 p. 100.

13. Dans les programmes de formation du ministère de l'Éducation, le programme ASP *Épilation à l'électricité* est suivi après celui de DEP *Esthétique*. Il n'est donc pas étonnant que la majorité des entreprises aient répondu que leurs électrolystes possédaient cette formation.

14. Vingt-et-une entreprises ont mentionné les mêmes critères d'engagement tant pour les esthéticiennes et esthéticiens que pour les électrolystes.

15. Dix entreprises ont répondu "un diplôme ou une formation reconnue", 9 le DEP *Esthétique*, 4 l'ASP *Épilation à l'électricité*, et une le DEP et l'ASP.

Difficultés de recrutement

Parmi les entreprises interrogées, 19,4 p. 100 éprouvent des difficultés à recruter des électrolystes. Les principales difficultés mentionnées sont les suivantes :

- Nombre insuffisant d'esthéticiennes-électrolystes et d'esthéticiens-électrolystes (2)
- Manque de fiabilité (1)
- Compétences insuffisantes (1)
- Difficulté à recruter sa propre clientèle (1)

Prévisions d'engagement et exigences

Seulement six entreprises prévoient recruter davantage d'électrolystes au cours des prochaines années. Trois de ces entreprises ont précisé qu'elles exigeraient de ces personnes une formation en esthétique et en électrolyse.

3.2.5 Les activités de perfectionnement

Activités de perfectionnement suivies au cours des deux dernières années

Parmi les entreprises interrogées, 22 (61,1 p. 100) ont indiqué que leurs électrolystes ont suivi des activités de perfectionnement au cours des deux dernières années. Ces activités ont principalement porté sur les sujets suivants¹⁶ :

- Les produits (4)¹⁷
- Les soins (soins d'hygiène, électrocoagulation et drainage lymphatique) (2)
- La vente (2)
- Les appareils (2)
- Les nouvelles technologies (1)
- L'électrolyse (1)

Ces formations ont été offertes par des fournisseurs (1 entreprise), des fabricants de produits (7 entreprises), une association (1 entreprise) et un établissement de formation privé (1 entreprise). Dans certains cas, les formations ont été suivies dans le contexte de séminaires, de conférences ou de congrès (6 entreprises).

Activités de perfectionnement prévues pour la prochaine année

Parmi les entreprises interrogées, 58,3 p. 100 prévoient que leurs électrolystes suivront des activités de perfectionnement au cours de la prochaine année. Ces activités porteront sur les sujets suivants¹⁸ :

- Les produits (5)
- La cosméthologie (2)

16. Quatorze entreprises ont mentionné les mêmes formations et organismes les offrant, tant pour les esthéticiennes et esthéticiens que pour les électrolystes.

17. Cette réponse semble étonnante, à première vue. En effet, peu ou pas de produits sont utilisés en qui nécessitent une connaissance à jour des produits.

18. Treize entreprises ont mentionné les mêmes formations et organismes les offrant, tant pour les théticiennes et esthéticiens que pour les électrolystes.

- Les appareils (2)
- Les soins d'hygiène (1)
- La vente (1)

Ces formations seront offertes par des fournisseurs (1 entreprise), des fabricants de produits (4 entreprises) et l'Université du Québec à Hull (1 entreprise). Dans certains cas, les formations seront suivies dans le contexte de séminaires, de conférences ou de congrès (6 entreprises).

3.2.6 Le cheminement de carrière

Comme pour les esthéticiennes et esthéticiens¹⁹, la principale possibilité de cheminement de carrière offerte aux électrolystes est de devenir propriétaire (sept entreprises ont mentionné cette possibilité). D'autres possibilités s'offrent également à ces personnes, notamment :

- Enseigner ou former d'autres personnes (2).
- Être assistante ou assistant en chirurgie plastique (1).
- Développer son entreprise en ouvrant d'autres franchises (1).
- Devenir représentante ou représentant (1).
- Offrir d'autres services à part l'électrolyse (1).

Des nuances ont été apportées par des entreprises au sujet des possibilités de carrière des électrolystes : pour réussir, il faut démontrer de la persévérance, être polyvalente et polyvalent et travailler fort.

3.2.7 Les perspectives d'évolution

Parmi les entreprises interrogées, 30,6 p. 100 prévoient des changements qui se répercuteront sur les électrolystes. Le tableau 4 illustre les changements envisagés et leurs effets.

Tableau 4 Principaux changements envisagés et effets sur les électrolystes

Changements envisagés	Effets
Épilation au laser (8)	L'épilation au laser pourrait entraîner une diminution du personnel affecté à l'électrolyse, compte tenu du fait que le nombre de traitements est moins élevé. Cependant, plusieurs personnes ne peuvent recourir à l'épilation au laser, car leur pigmentation ne s'y prête pas et elles continueront à opter pour l'épilation à l'électricité.
Nouveaux appareils (2)	Les nouveaux appareils vont permettre aux électrolystes d'offrir des traitements plus appropriés.

Le principal changement, selon 8 des 10 entreprises ayant formulé des commentaires à ce sujet, est la diminution du nombre d'électrolystes en raison de l'arrivée de l'épilation au laser. Le comité de validation de l'étude a nuancé ces résultats : selon les personnes présentes, il est faux de prétendre que l'épilation au laser entraînera une diminution de la

19. Sept entreprises ont cité les mêmes possibilités de cheminement de carrière, tant pour les esthéticiennes et esthéticiens que pour les électrolystes.

demande pour les personnes effectuant de l'électrolyse. En effet, plusieurs personnes ne peuvent recourir à l'épilation au laser à cause de certains facteurs, notamment la pigmentation de leur peau.

3.2.8 Les principaux enjeux

Les deux tiers des entreprises ont relevé des enjeux majeurs pour les personnes effectuant des tâches d'épilation à l'électricité²⁰. Ces enjeux concernent principalement les aspects suivants :

- "Performer", offrir de bons services et bien répondre aux besoins de la clientèle pour l'augmenter et la conserver, compte tenu de la concurrence, qui est vive (15).
- Diffuser de l'information et bien informer la clientèle (2).
- Les électrolystes doivent vivre seulement des services qu'ils offrent, car la vente des produits est difficile (concurrence avec les grands magasins) (2).
- Posséder une formation en électrolyse (des personnes pratiquent l'électrolyse sans posséder la formation requise) (2).
- Un examen devrait être imposé aux aspirantes et aspirants électrolystes par l'Association des électrolystes du Québec. Cela permettrait de s'assurer qu'ils ont les compétences nécessaires et de donner un service de meilleur qualité (2).
- Avoir des connaissances en santé et concernant les différents types de poil (1).
- Diversifier ses services (1).
- Créer des appareils plus performants (1).

Comme on peut le constater, plusieurs de ces enjeux nécessiteront une plus grande polyvalence de la part des électrolystes.

3.2.9 Les principaux constats

- L'appellation esthéticienne-électrolyste et esthéticien-électrolyste est principalement utilisée pour désigner les électrolystes. Cela n'est pas étonnant, puisque les résultats de l'enquête montrent que ces personnes effectuent les mêmes tâches principales que les esthéticiennes et esthéticiens. Précisons ici que même si les traitements offerts par les esthéticiennes et esthéticiens et les électrolystes sont différents, ils visent à améliorer l'apparence physique des personnes.
- Outre une formation en électrolyse, la moitié des entreprises ont déclaré que leurs électrolystes ont également une formation en esthétique.
- Tout comme pour les esthéticiennes et esthéticiens, les deux principaux critères d'engagement des entreprises pour les électrolystes sont d'avoir une belle personnalité, des compétences et qualités personnelles, ainsi qu'un diplôme (soit le DEP ou le DEP et l'ASP).
- Le cinquième des entreprises éprouvent des difficultés à recruter des électrolystes, notamment à cause de leur insuffisance en nombre.

20. Dix-sept entreprises ont mentionné les mêmes enjeux, tant pour les esthéticiennes et esthéticiens que pour les électrolystes.

- Les six entreprises qui prévoient engager des électrolystes exigeront une formation en esthétique et en électrolyse.
- Les entreprises vont continuer à privilégier l'électrolyse, car l'épilation au laser est une technique médicale devant être appliquée par des professionnelles et professionnels de la santé.
- Comme pour les esthéticiennes et esthéticiens, les activités de perfectionnement suivies par les électrolystes au cours des deux dernières années ont porté principalement sur les produits, ce qui sera également le cas dans l'année à venir. Ces formations ont été offertes, ou seront offertes, principalement par les fabricants de produits.
- La principale possibilité de cheminement de carrière pour les électrolystes, tout comme pour les esthéticiennes et esthéticiens, est de démarrer sa propre entreprise.
- Le principal enjeu de l'électrolyse est, comme l'esthétique, d'offrir d'excellents services et de bien répondre aux besoins de la clientèle, en vue de la conserver ou de l'augmenter, compte tenu de la concurrence, qui est vive. Tout comme les esthéticiennes et esthéticiens, les électrolystes sont appelés à devenir plus polyvalents pour demeurer concurrentiels sur le marché.

3.3 Liens entre l'esthétique et l'électrolyse

- Les deux principales tâches effectuées par les esthéticiennes et esthéticiens et les électrolystes sont les mêmes, à savoir offrir un bon service-conseil à la clientèle et donner les soins et traitements.
- L'épilation à l'électricité est une tâche qui distingue les électrolystes des esthéticiennes et esthéticiens. Cependant, cette tâche vise comme les autres traitements offerts par les esthéticiennes et esthéticiens et les électrolystes (soins du visage, manucure, pédicure, etc.) à améliorer l'apparence physique.
- Concernant les critères d'engagement, les activités de perfectionnement, le cheminement de carrière et les enjeux, les mêmes réponses ont été données par les entreprises, tant pour les esthéticiennes et esthéticiens que pour les électrolystes.
- Les esthéticiennes et esthéticiens et les électrolystes sont regroupés dans le même code de la CNP : Esthéticiennes et esthéticiens, électrologistes et personnel assimilé (6482).
- Compte tenu de ce qui précède, on ne peut affirmer qu'il existe une fonction de travail exclusive à l'électrolyse, bien que l'électrolyse puisse constituer une spécialisation et être exercée de façon exclusive par certaines personnes. L'électrolyse s'avère une tâche que peuvent exercer les esthéticiennes et esthéticiens ayant les compétences nécessaires. Le marché du travail demande de plus en plus de polyvalence aux esthéticiennes et esthéticiens.

4 LE MONDE DE L'ÉDUCATION

La fonction de travail analysée est enseignée dans deux programmes. Le premier vise à offrir une formation de base en esthétique (DEP *Esthétique*) et le second (ASP *Épilation à l'électricité*), une spécialisation dans le domaine de l'électrolyse.

4.1 Esthétique

4.1.1 Données sur le programme

Esthétique	
Numéro du programme	5035 (en français) et 5535 (en anglais)
Durée de la formation	1350 heures
Sanction des études	DEP
Secteur de formation	Soins esthétiques
Année d'implantation	1991-1992
Établissements autorisés (28)	Centre Polymétier – CS de Rouyn-Noranda CFRN formation professionnelle – CS des Phares CFP Marie-Rivier – CS des Chênes Centre André Morissette – CS des Chênes CFP Pozer – CS de la Beauce-Etchemin CFP de Black Lake – CS de L'Amiante CFP de Lévis – CS des Navigateurs CFP A.-W.-Gagné – CS du Fer CFP 24-Juin – CS de la Région-de-Sherbrooke CFP Chandler-Grande-Rivière – CS René-Lévesque CFP de l'Argile – CS des Samares CFP Compétences 2000 – CS de Laval CFP Bel Avenir – CS du Chemin-du-Roy Académie int. en soins esthétiques Compétence Beauté Itée École de FP de Saint-Hyacinthe – CS de Saint-Hyacinthe CFP de Châteauguay – CS des Grandes-Seigneuries CFP Chanoine-Armand-Racicot – CS des Hautes-Rivières CFP Pierre-Dupuy – CS Marie-Victorin Centre international de formation professionnelle Édith Serei Collège Inter-Dec CFP Antoine-de-St-Exupéry – CS de la Pointe-de-l'Île CFP Pierre-Dupuy – CS de Montréal CFP de Verdun – CS Marguerite-Bourgeoys CFP de Lachine – CS Marguerite-Bourgeoys CFP Compétences-Outaouais – CS des Draveurs CFP Marie-de-l'Incarnation – CS de la Capitale CFP L'Oasis – CS des Rives-du-Saguenay CFP d'Alma – CS du Lac-Saint-Jean

4.1.2 Objectifs du programme

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour utiliser de l'équipement et des produits afin d'effectuer des soins du visage et des maquillages; exécuter des soins esthétiques des mains et des pieds; épiler et accomplir des tâches de gestion et différentes tâches du métier dans le but de répondre aux besoins de la clientèle.

4.1.3 Perspectives professionnelles

Les connaissances et les compétences acquises dans le programme préparent les personnes diplômées à occuper des postes du code CNP suivant :

- Esthéticiennes et esthéticiens, électrologistes et personnel assimilé

4.1.4 Placement

Les tableaux 5 et 6 illustrent la situation des personnes diplômées du programme *Esthétique* (en français et en anglais) pour les promotions 1994-1995 à 1996-1997

Tableau 5 Données sur la poursuite des études et sur l'intégration au marché du travail, de 1995 à 1997, pour les personnes diplômées du programme *Esthétique* (en français)

	Promotion 1994-1995	Promotion 1995-1996	Promotion 1996-1997
Personnes diplômées (N)	641	491	435
Répondantes et répondants occupant un emploi (%)	58,3	59,3	73,4
-" À temps plein (% R)	63,9	65,0	68,2
-" En rapport avec la formation (% R, tp)	64,1	67,8	62,6
-"Taux de chômage (% R)	21,3	24,7	14,1
Répondantes et répondants aux études (%)	16,0	13,7	6,0

Source : données de *La Relance*.

Tableau 6 Données sur la poursuite des études et sur l'intégration au marché du travail, de 1995 à 1997, pour les personnes diplômées du programme *Esthétique* (en anglais)

	Promotion 1994-1995	Promotion 1995-1996	Promotion 1996-1997
Personnes diplômées (N)	37	16	29
Répondantes et répondants occupant un emploi (%)	53,3	45,5	52,6
-" À temps plein (% R)	75,0	60,0	50,0
-" En rapport avec la formation (% R, tp)	91,7	33,3	100,0
-"Taux de chômage (% R)	30,4	44,4	28,6
Répondantes et répondants aux études (%)	10,0	9,1	15,8

Source : données de *La Relance*.

4.1.5 Types d'emplois obtenus

Les données sur la situation des personnes diplômées du programme *Esthétique* au 31 mars 1997 (promotion 1995-1996) relativement aux principaux types d'emplois liés à la formation sont les suivantes :

5035 (programme en français)

- 6482 Esthéticiennes et esthéticiens, électrologistes et personnel assimilé (74,6 %)
- 6421 Vendeuses et vendeurs et commis-vendeuses et commis-vendeurs, vente au détail (21 %)

5535 (programme en anglais)

- 6482 Esthéticiennes et esthéticiens, électrologistes et personnel assimilé (100 %)

4.1.6 Satisfaction et principales suggestions des entreprises

Dans cette section, nous faisons état des résultats de l'enquête relativement à la satisfaction des entreprises concernant le programme de formation.

Satisfaction des entreprises

Soixante et onze pour cent des entreprises ont déclaré connaître le programme *Esthétique* (DEP). Voici le taux de satisfaction qu'elles ont exprimé par rapport à ce programme :

- Très satisfaites : 33,3 p. 100
- Satisfaites : 51,9 p. 100
- Plus ou moins insatisfaites : 14,8 p. 100

Évaluation de la formation donnée dans le programme DEP Esthétique

Les entreprises ont été invitées à juger la formation offerte, à savoir si celle-ci est complète et pertinente. Les réponses obtenues sont les suivantes :

- La formation touche à tous les aspects. Les esthéticiennes et esthéticiens ont donc toutes les connaissances nécessaires pour effectuer leur travail (14).
- La formation est pertinente, mais incomplète (4)
- La formation (théorique et pratique) est insuffisante pour ce qui est de l'épilation (4).
- La formation pratique concernant les soins est insuffisante (1).

Principales suggestions

Voici les principales suggestions des entreprises pour améliorer le programme *Esthétique* et le rendre mieux adapté à leurs besoins :

- Donner plus de cours pratiques en épilation à la cire (5).
- En général, offrir une formation plus pratique (4).
- Acquérir des attitudes permettant un meilleur contact avec les clientes et clients (entregent, naturel et autonomie) (3).
- Offrir des stages plus longs pour améliorer les compétences pratiques et augmenter l'expérience (2).
- Améliorer les techniques de vente (1).
- Donner plus de cours sur la gestion, car des esthéticiennes et esthéticiens sont amenés à fonder leur propre entreprise (1).
- Approfondir certaines connaissances et compétences (analyse de la peau et cosmétologie) (1).

Les membres du comité de validation ajoutent la demande d'une formation sur l'entrepreneuriat, compte tenu que la principale possibilité de carrière est de démarrer une entreprise. Ils demandent également que soit offert un module sur l'éthique professionnelle.

4.1.7 Adéquation entre la formation et l'emploi

- Le programme *Esthétique* permet véritablement de former des personnes aptes à exercer la fonction de travail d'esthéticienne et d'esthéticien (CNP 6482 : esthéticiennes et esthéticiens, électrologistes et personnel assimilé). On constate toutefois que 21 p. 100 des personnes diplômées exercent également la fonction de vendeuses et vendeurs et de commis-vendeuses et commis-vendeurs, vente au détail. Ainsi, le programme devrait contenir un volet sur la vente pour les personnes diplômées travaillant dans le commerce de détail.
- Les entreprises qui engagent des personnes diplômées du programme *Esthétique* s'en déclarent satisfaites. Elles suggèrent des améliorations, notamment une formation plus pratique et une formation plus complète en épilation à la cire.

4.2 Épilation à l'électricité

4.2.1 Données sur le programme

Épilation à l'électricité	
Numéro du programme	5068 (en français) et 5568 (en anglais)
Durée de la formation	450 heures
Sanction des études	ASP
Secteur de formation	Soins esthétiques
Année d'implantation	1992-1993
Établissements autorisés (16)	Centre Polymétier – CS de Rouyn-Noranda CFRN formation professionnelle – CS des Phares CFP Marie-Rivier – CS des Chênes CFP 24-Juin – CS de la Région-de-Sherbrooke CFP Compétences 2000 – CS de Laval CFP Bel Avenir – CS du Chemin-du-Roy Académie int. En soins esthétiques Compétence Beauté Itée CFP Chanoine-Armand-Racicot – CS des Hautes-Rivières Centre international de formation professionnelle Édith Serei Collège Inter-Dec Centre Antoine-de-St-Exupéry – CS de la Pointe-de-l'Île CFP Pierre-Dupuy – CS de Montréal CFP de Lachine – CS Marguerite-Bourgeoys CFP Compétences-Outaouais – CS des Draveurs CFP Marie-de-l'Incarnation – CS de la Capitale CFP L'Oasis – CS des Rives-du-Saguenay

4.2.2 Objectifs du programme

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour planifier des soins et exécuter diverses techniques d'épilation à l'électricité telles les courants combinés; connaître les effets des techniques utilisées et des décisions à prendre pour donner de façon efficace et sécuritaire des soins d'épilation à l'électricité; comprendre les liens qui existent entre les pathologies d'ordre systémique, les fonctions de la peau et les effets physiologiques des courants électriques ainsi que les principes scientifiques sous-jacents à leur utilisation efficace et sécuritaire et acquérir les compétences relatives à la psychologie et à l'éthique professionnelle en milieu de travail.

4.2.3 Perspectives professionnelles

Les connaissances et les compétences acquises dans le programme préparent les personnes diplômées à occuper des postes du code CNP suivant :

6482 Esthéticiennes et esthéticiens, électrologistes et personnel assimilé

4.2.4 Placement

Les tableaux 7 et 8 illustrent la situation des personnes diplômées du programme *Épilation à l'électricité* (en français et en anglais) pour les promotions 1994-1995 à 1996-1997.

Tableau 7 Données sur la poursuite des études et sur l'intégration au marché du travail, de 1995 à 1997, pour les personnes diplômées du programme *Épilation à l'électricité* (en français)

	Promotion 1994-1995	Promotion 1995-1996	Promotion 1996-1997
Personnes diplômées (N)	142	244	367
Répondantes et répondants occupant un emploi (%)	65,0	75,0	79,9
- " À temps plein (% R)	61,5	68,1	69,5
- " En rapport avec la formation (% R, tp)	87,5	78,1	71,9
- "Taux de chômage (% R)	19,8	19,0	14,0
Répondantes et répondants aux études (%)	6,0	3,2	1,3

Source : données de *La Relance*

Tableau 8 Données sur la poursuite des études et sur l'intégration au marché du travail, de 1995 à 1997, pour les personnes diplômées du programme *Épilation à l'électricité* (en anglais)

	Promotion 1994-1995	Promotion 1995-1996	Promotion 1996-1997
Personnes diplômées (N)	-	22	24
Répondantes et répondants occupant un emploi (%)	-	45,0	76,2
- " À temps plein (% R)	-	55,6	75,0
- " En rapport avec la formation (% R, tp)	-	80,0	83,3
- "Taux de chômage (% R)	-	43,8	15,8
Répondantes et répondants aux études (%)	-	10,0	0,0

Source : données de *La Relance*

4.2.5 Types d'emplois obtenus

Les données sur la situation des personnes diplômées du programme *Épilation à l'électricité* au 31 mars 1997 (promotion 1995-1996) relativement aux principaux types d'emplois liés à la formation sont les suivantes :

5068 (programme en français)

- 6482 Esthéticiennes et esthéticiens, électrologistes et personnel assimilé (94,4 %)

5535 (programme en anglais)

- 6482 Esthéticiennes et esthéticiens, électrologistes et personnel assimilé (100,0 %)

4.2.6 Satisfaction et principales suggestions des entreprises

Dans cette section, nous faisons état des résultats de l'enquête relativement à la satisfaction des entreprises concernant le programme de formation.

Satisfaction des entreprises

Parmi les entreprises interrogées, 36,1 p. 100 des entreprises ont déclaré connaître le programme *Épilation à l'électricité* (ASP). Voici le taux de satisfaction qu'elles ont exprimé par rapport à ce programme :

- Très satisfaites : 53,8 %
- Satisfaites : 46,2 %

Évaluation de la formation donnée dans le programme ASP Épilation à l'électricité

Les 11 entreprises qui ont formulé une opinion sur la formation offerte l'ont jugée complète et pertinente. Ainsi, elle touche à toutes les pratiques, et ce, pour toutes les parties du corps. Au cours de la formation, le fonctionnement de plusieurs appareils est enseigné. De plus, les électrolystes formés font preuve de minutie et effectuent un bon travail.

Principales suggestions

Voici les principales suggestions des entreprises pour améliorer le programme *Épilation à l'électricité* et le rendre mieux adapté à leurs besoins :

- Donner plus de cours pratiques en épilation à l'électricité (2).
- Apprendre aux électrolystes à être plus autonomes (1).
- En général, offrir une formation plus pratique (1).

4.2.7 Adéquation entre la formation et l'emploi

- Le programme *Épilation à l'électricité* permet véritablement de former des personnes aptes à effectuer l'ensemble des tâches d'épilation à l'électricité (CNP 6482 : Esthéticiennes et esthéticiens, électrologistes et personnel assimilé).
- Parmi les entreprises interrogées, 72,2 % donnent l'appellation "Ésthéticienne-électrolyste, esthéticien-électrolyste" à ces personnes. D'ailleurs, dans 58,3 % de ces entreprises, les électrolystes effectuent également des tâches d'esthétique.
- Les entreprises se déclarent satisfaites de leur personnel diplômé du programme *Épilation à l'électricité*. Pour améliorer la formation, elles suggèrent notamment d'offrir une formation plus pratique.

4.3 L'harmonisation entre les programmes de formation

- Les deux programmes étudiés visent la même fonction de travail, soit Esthéticiennes et esthéticiens, électrologistes et personnel assimilé (CNP 6482).
- Dans les deux programmes, les personnes diplômées trouvent effectivement de l'emploi dans la même fonction de travail.
- La principale appellation des électrolystes est esthéticienne-électrolyste et esthéticien-électrolyste.
- Compte tenu de ce qui précède, rien n'indique que l'électrolyse soit une fonction de travail. D'ailleurs, les électrolystes effectuent les mêmes tâches principales que les esthéticiennes et esthéticiens. L'électrolyse constitue donc une des tâches de l'esthétique.
- Le programme de base en esthétique offre une formation concernant les principales dimensions de l'esthétique, alors que le programme en électrolyse vise une spécialisation. Cette offre de formation ne pose pas, à notre avis, de problèmes d'harmonisation. Dans la suite des travaux, une attention particulière doit cependant être portée aux liens à établir entre les deux programmes du point de vue des compétences complémentaires.

5 LES PISTES D'ACTION

PISTE 1

Étant donné :

- qu'il n'existe pas de fonction de travail spécifique de l'électrolyse et que celle-ci se compose d'un ensemble de tâches d'esthétique;
- que l'ASP *Épilation à l'électricité* est une spécialisation du DEP *Esthétique*, ce qui explique pourquoi les deux programmes visent le code CNP 6482 Esthéticiennes/esthéticiens, électrologistes et personnel assimilé.

il est recommandé

- d'effectuer une AST concernant la fonction de travail d'esthéticienne et esthéticien.

BIBLIOGRAPHIE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC, Direction générale de la formation professionnelle et technique (1998). *Portrait de secteur de formation Soins esthétiques*, 146 p. et annexes.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC, Direction générale de la formation professionnelle et technique (1999). *Étude préliminaire portant sur les fonctions de travail reliées au massage et aux soins du corps*, 34 p.

ANNEXE A : LISTE DES PERSONNES CONSULTÉES EN ENTREVUE

M^me Jeannine Fontaine, infirmière effectuant de l'épilation au laser, Polyclinique Cabrini (Montréal).

M^me Sylvie Bouchard, Association des personnes diplômées en électrolyse du Québec (Montréal).

M^me Corinne Bonfond, présidente de l'Association des électrolystes du Québec.

**ANNEXE B : QUESTIONNAIRE D'ENTREVUE
TÉLÉPHONIQUE**

Questionnaire téléphonique pour les entreprises

SECTION 1 : RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Nom de l'entreprise : _____
 Ville : _____
 Téléphone : _____

Nom du répondant : _____
 Fonction du répondant : _____

SECTION 2 : PROFIL DE L'ENTREPRISE

2.1 Quels sont les services offerts par votre entreprise ?

- | | | | | | |
|---------------------------|--------------------------|-------------------------|--------------------------|------------------|--------------------------|
| Épilation à l'électricité | <input type="checkbox"/> | Vente de cosmétiques | <input type="checkbox"/> | Massage | <input type="checkbox"/> |
| Épilation à la cire | <input type="checkbox"/> | Manucure | <input type="checkbox"/> | Autres | <input type="checkbox"/> |
| Épilation au laser | <input type="checkbox"/> | Remplacement capillaire | <input type="checkbox"/> | Préciser : _____ | |
| Coiffure | <input type="checkbox"/> | Maquillage | <input type="checkbox"/> | | |

2.2 Quelle proportion de votre chiffre d'affaires est liée(%) :

à l'esthétique ? _____ %
 à l'électrolyse ? _____ %

2.3 Au cours des trois prochaines années, votre entreprise prévoit ...

- | | <u>une stabilité</u> | <u>une diminution</u> | <u>une croissance</u> | <u>NSP</u> |
|-----------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| a) sur le plan de la diversité des services : | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| b) sur le plan du personnel : | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| c) sur le plan du chiffre d'affaires : | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

2.4 Employés salariés ?

Nombre total d'employés salariés	Nombres d'esthéticiens-esthéticiennes		Nombre d'électrolystes	
	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel

2.5 Combien offrent leurs services en tant que travailleuses ou travailleurs autonomes? _____

2.6 Quels sont les titres d'emplois (appellation) des personnes pratiquant l'électrolyse dans votre entreprise ?

➤ *esthéticienne-électrolyste* *électrolyste* *technicienne en électrolyse* *électrologue*

2.7 Prévoyez-vous embaucher des esthéticiennes ou esthéticiens au cours des prochaines années ? **non** **oui**

Si oui, Exigerez-vous d'eux une formation particulière (spécifique) ? **Précisez** : _____

2.8 Prévoyez-vous embaucher davantage d'électrolystes dans les prochaines années ? **non** **oui**

Si oui, Exigerez-vous d'eux une formation particulière (spécifique) ? **Précisez** : _____

SECTION 3 DESCRIPTION DE LA FONCTION DE TRAVAIL D'ESTHÉTICIENNE (ESTHÉTICIEN)

3.1 Quelles sont les 5 principales tâches effectuées par les esthéticiennes et esthéticiens ?

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____

3.2 Est-ce que vos esthéticiennes- esthéticiens exercent des tâches liées à d'autres fonctions de travail ? (ex : coiffure etc).

3.3 Quelle est la formation de vos esthéticiennes - esthéticiens ?

DEP en esthétique Formation privée Autres formations : _____

3.4 Vos esthéticiennes - esthéticiens possèdent-ils des formations dans d'autres domaines ? **Lesquelles** (coiffure, électrolyse, etc.) :

3.5 Connaissez-vous l'existence du programme public de formation en esthétique? **Non** **Oui**

si oui, Quel est votre niveau de satisfaction face à cette formation :

Très satisfaite satisfaite +/- satisfaite insatisfaites

3.6 Jugez-vous cette formation complète et pertinente ? _____

3.7 Quels seraient les améliorations qui pourraient être apportées au programme ? _____

3.8 Quels sont les principaux critères d'embauche que vous exigez de vos esthéticiennes-esthéticiens ?

- Diplôme :
- Formation reconnue :
- Appartenance à une association spécifique :
- Expérience
- Années :
- Pertinence :
- Autres :

3.9 Éprouvez-vous des difficultés à recruter des esthéticiennes-esthéticiens ? **non** **Oui**

Si oui, pourquoi ? (nombre insuffisant, compétences inadéquates) _____

3.10 Est-ce que les esthéticiennes et esthéticiens de votre entreprise ont suivi des activités de perfectionnement au cours des deux dernières années ? **Non** **Oui**

Si oui, quelles étaient ces activités ? _____

3.11 Est-ce que vous prévoyez que les esthéticiennes et esthéticiens suivront des activités de perfectionnement au cours de la prochaine année ?

Non **Oui**

Si oui, quelles seraient ces activités ? _____

3.12 Des changements sont-ils à prévoir dans l'exercice de la fonction de travail des esthéticiennes-esthéticiens (ex. organisation du travail, nouvelles techniques, nouvelles modes et tendances etc) et quels seraient les impacts sur l'exercice de la profession (tâches)?

Changement	Impact sur l'exercice de la profession
1.	
2.	
3.	

A votre avis, quels sont les principaux enjeux ou défis liés au métier d'esthéticiennes - esthéticiens ?

3.13 Quelles sont les possibilités de cheminement de carrière ? _____

SECTION 4 DESCRIPTION DE LA FONCTION DE TRAVAIL DE L'ÉLECTROLYSTE

4.1 Quelles sont les 5 principales tâches effectuées par les électrolystes ?

- 1. _____
- 2. _____
- 3. _____
- 4. _____
- 5. _____

4.2 Est-ce que vos électrolystes exercent des tâches liées à d'autres fonctions de travail (ex. esthétique)? _____

4.3 Quelle est la formation de base de vos électrolystes ?

ASP en électrolyse Formation privée

4.4 Vos électrolystes possèdent-ils des formations dans d'autres domaines ? **Lesquelles** (coiffure, esthétique, etc.) :

4.5 Connaissez-vous l'existence du programme public de formation en électrolyse? **Non** **Oui**

si oui, Quel est votre niveau de satisfaction face à cette formation :

Très satisfaite satisfaite +/- satisfaite insatisfaites

4.6 Jugez-vous cette formation complète et pertinente ? _____

4.7 Quels seraient les améliorations qui pourraient être apportées au programme ? _____

4.8 Quels sont les principaux critères d'embauche que vous exigez de vos électrolyste ?

- Diplôme :
- Formation reconnue :
- Appartenance à une association spécifique :
- Expérience
- Années :
- Pertinence :
- Autres :

4.9 Éprouvez-vous des difficultés à recruter des électrolystes ? **non** **Oui**

Si oui, pourquoi ? (nombre insuffisant, compétences inadéquates) _____

4.10 Est-ce que les électrolystes de votre entreprise ont suivi des activités de perfectionnement au cours des deux dernières années ?

Non **Oui**

Si oui, quelles étaient ces activités ? _____

4.11 Est-ce que vous prévoyez que les électrolystes suivront des activités de perfectionnement au cours de la prochaine année ?

Non **Oui**

Si oui, quelles seraient ces activités ? _____

4.12 Des changements sont-ils à prévoir dans l'exercice de la fonction de travail des électrolystes(ex. organisation du travail, nouvelles techniques, nouvelles modes et tendances etc) et quels seraient les impacts sur l'exercice de la profession (tâches)?

Changement	Impact sur l'exercice de la profession
1.	
2.	
3.	

A votre avis, quels sont les principaux enjeux ou défis liés au métier des électrolystes ?

4.13 Dans les prochaines années, prévoyez-vous privilégier l'embauche de personne pratiquant l'épilation à l'électricité ou l'épilation au laser?

Non Oui Précisez : _____

4.14 Est-ce que vous croyez que vos électrolystes pourraient être formé(es) pour pratiquer l'épilation au laser?

Non Oui Précisez : _____

4.15 Quelles sont les possibilités de cheminement de carrière ? _____

SECTION 5 : AUTRES COMMENTAIRES ET INFORMATION DONNÉS PAR LES ENTREPRISES LORS DE L'ENTREVUE TÉLÉPHONIQUE :

ANNEXE C : LISTE DES ENTREPRISES AYANT PARTICIPÉ À L'ENQUÊTE TÉLÉPHONIQUE

Entreprises	Villes
1. Arah coiffure/esthétique	Gatineau
2. Centre beauté santé	Gentilly
3. Centre d'esthétique Sylvie	Laprairie
4. Centre Hélène Lafrance	Hull
5. Centre Nature et vie	Gatineau
6. Claire Alepin	Verdun
7. Clinique estetica	Kirkland
8. Clinique esthétique Huguette Légaré	Sainte-Agathe-des-Monts
9. Effleur de rose	Sainte-Marthe-sur-le-lac
10. Électrolyse et esthétique Josée	Bedford
11. Électrolyse la renaissance	Chicoutimi
12. En toute simplicité	Deux-Montagnes
13. Esthétique Azur	Mont-Laurier
14. Esthétique coiffure évason	Gatineau
15. Esthétique coup d'éclat	Saint-Hubert
16. Esthétique Jeanne d'Arc	Fort Coulonge
17. Esthétique Johanne Berthiaume	Grand-mère
18. Esthétique Johanne Charette	L'Assomption
19. Esthétique Le Roberval	Saint-Bruno
20. Esthétique Lucie	Boischatel
21. Esthétique Marie-Jo enr.	Joliette
22. Esthétique Marlène	Mont-Laurier
23. Esthétique Matis	Buckingham
24. Esthétique Pierrette Voyer	Laval
25. Esthétique profil enr.	Drummondville
26. Esthétique Sylvie Laroque	Hull
27. Fanny Lora esthétique	Hull
28. Image personnelle inc.	Granby
29. Institut Monclair	Hull
30. Institut Pro beauté plus	Montréal
31. Jocelyne Laporte	Repentigny
32. Matis l'esthétique	Gatineau
33. Passeport beauté	Montréal
34. Pro-Plus esthétique	Hull
35. Salon d'esthétique Lucie	Papineauville
36. Salon deluxe unisexe	Gatineau
37. Salon esthétique Vénus enr.	Amos
38. Studio d'esthétique brin d'elle enr.	Thurso
39. Studio esthétique Claire	Aylmer
40. Studio Ombre rose et douceur	Blainville

***ANNEXE D : DESCRIPTION DE LA PROFESSION
SELON LA CNP***

6482 Esthéticiens/esthéticiennes, électrologistes et personnel assimilé

Les esthéticiens, électrologistes et personnel assimilé donnent des soins faciaux et corporels destinés à améliorer l'apparence physique. Ils travaillent dans des cliniques et des studios d'esthétique, d'électrolyse et de soins capillaires, des salons de coiffure et d'autres établissements semblables ou ils peuvent travailler à leur compte.

Exemples d'appellations d'emplois

Électrologiste	Spécialiste des soins de beauté
Esthéticien/esthéticienne	Spécialiste du cuir chevelu
Manucure	Tatoueur/tatoueuse
Maquilleur/maquilleuse	Technicien/technicienne en électrolyse
Pédicure	

Fonctions principales

Les esthéticiens, électrologistes et le personnel assimilé remplissent une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

Esthéticiens

- prodiguer des soins esthétiques pour le visage et la peau en utilisant des produits et des techniques spécialisés.

Maquilleurs

- appliquer du maquillage sur le visage des clients;
- les renseigner sur l'utilisation du maquillage.

Électrologistes

- éliminer définitivement les poils superflus du visage ou du corps en utilisant des appareils électriques spécialisés.

Manucures et pédicures

- nettoyer, tailler et vernir les ongles des mains et des pieds et donner des massages et des soins aux pieds.

Spécialistes du cuir chevelu

- Appliquer des lotions médicamenteuses pour traiter les problèmes du cuir chevelu et la perte des cheveux.

Tatoueurs

- exécuter des dessins indélébiles sur la peau des clients au moyen d'électrodes et de teintures chimiques.

Conditions d'accès à la profession

- Un diplôme d'études secondaires et une formation scolaire, collégiale ou dans une école de soins de beauté sont exigés des maquilleurs, esthéticiens, électrologistes, manucures et pédicures ou une formation en cours d'emploi peut être offerte.
- Un permis d'exercer est exigé des opérateurs de services de soins esthétiques et de manucures au Manitoba.
- Un permis d'exercer les professions de spécialistes des soins de la peau ou de manucures est exigé en Nouvelle-Écosse.

Renseignements supplémentaires

- Il existe peu ou pas de mobilité entre les différents emplois de ce groupe de base, à moins d'acquérir une formation spécialisée.

Appellations à ne pas confondre

- *Coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières (6271)*
- *Conseillers/conseillères imagistes, conseillers mondains/conseillères mondaines et autres conseillers/conseillères en soins personnalisés; (6481)*

**RAPPORT DU GROUPE DE DISCUSSION TENU
LE 27 MARS 2000 À MONTREAL**

**Rapport du groupe de discussion concernant les fonctions de travail liées à
l'esthétique et à l'épilation à l'électricité
Montréal le 27 mars 2000**

Problématique

L'Étude préliminaire portant sur la fonction de travail liée à l'esthétique et à l'épilation à l'électricité en arrive à la conclusion que les personnes qui font de l'esthétique et de l'épilation à l'électricité exercent une seule fonction de travail, l'épilation à l'électricité devenant une spécialisation de l'esthétique. Les employeurs embauchent de préférence les personnes qui possèdent les deux formations puisqu'elles sont plus polyvalentes. Le taux de placement des personnes diplômées en épilation à l'électricité est supérieur à celui des personnes qui ne possèdent qu'une formation en esthétique.

Au cours des discussions du groupe de travail sur l'étude préliminaire, les personnes présentes ont fait valoir qu'il s'agissait de deux fonctions de travail différentes parce qu'elles exigent des aptitudes et des intérêts différents. Selon elles, il est vrai que les employeurs privilégient l'embauche des personnes possédant les deux formations mais, lorsque le volume de travail le permet, elles spécialisent les personnes qui font de l'électrolyse parce que celles-ci développent ainsi une plus grande dextérité et sont plus efficaces.

Certaines personnes consultées mettent en doute la nécessité de faire précéder la formation en épilation à l'électricité du DEP en esthétique. En effet, des personnes qui possèdent une formation dans un autre domaine, et qui sont intéressées à suivre une formation en électrolyse, doivent obligatoirement se tourner vers les écoles privées parce qu'elles ne possèdent pas le DEP en esthétique. Elles sont donc d'avis que le DEP ne devrait pas être le passage obligé pour accéder à une formation en épilation à l'électricité.

On mentionne aussi que de nouveaux créneaux se sont développés dans le secteur des soins esthétiques auxquels les programmes actuels ne préparent pas complètement, soit les soins du corps (qui ont beaucoup plus d'affinités avec l'esthétique que l'épilation à l'électricité) et la vente de cosmétiques.

Groupe de discussion

Pour bien cerner la réalité du marché du travail au regard de l'épilation à l'électricité, huit travailleuses autonomes offrant des services d'esthétique, d'épilation à l'électricité ou les deux, ont participé à un groupe de discussion le 27 mars 2000.

Pour la majorité d'entre elles, l'électrolyse constitue une seconde carrière. Elles l'ont choisie, entre autres choses, parce que la formation permettant d'exercer ce métier est courte. Celles qui désiraient seulement offrir des services d'électrolyse ont dû suivre une formation dans le secteur privé puisque la

formation ministérielle exige le DEP *Esthétique* comme préalable à l'ASP *Épilation à l'électricité*. Pour compléter leur gamme de services, certaines ont ensuite suivi le cours en esthétique (dans le secteur privé ou dans le secteur public).

Les personnes consultées ont tenu à souligner la complémentarité entre les soins esthétiques et l'épilation à l'électricité. En effet, des clientes et clients qui viennent d'abord pour des services en esthétique vont souvent demander des services en électrolyse; l'inverse est aussi vrai. On remarque qu'une fois le lien de confiance établi, le client ou la cliente préférera que la même personne lui offre le second service. De là découle l'intérêt pour les travailleuses et travailleurs d'avoir les deux formations ou, encore, pour une entreprise, d'offrir les deux services.

Il ressort, des discussions, que l'esthétique et l'épilation à l'électricité sont deux champs d'activité distincts, mais complémentaires. Le tableau 1 résume les principales différences entre les deux :

Tableau 9 Principales distinctions entre l'esthétique et l'épilation à l'électricité

Esthétique	Épilation à l'électricité
Utilisation de nombreux produits (70 p. 100 du chiffre d'affaires en esthétique est attribuable à la vente de produits).	Très peu de produits sont utilisés.
L'épilation à la cire consiste à <i>arracher</i> les poils. Il y a peu de risques de causer des dommages irréversibles à la peau.	L'épilation à l'électricité consiste à <i>enlever</i> les poils de façon définitive. L'utilisation d'un courant électrique augmente les risques de causer des dommages à la peau (brûlures).
Les résultats en esthétique sont peu ou pas mesurables. Ils ne sont pas mesurables lorsque les bénéfices sont de conserver une belle peau. Il est plus facile de mesurer les résultats dans le cas où, par exemple, une personne souffrant d'acné voit son problème disparaître.	Les résultats de l'électrolyse sont mesurables (élimination des poils).

À la lumière de l'information recueillie, on peut établir que les esthéticiennes et esthéticiens et les électrolystes exercent deux fonctions de travail distinctes, comportant des tâches communes et spécifiques à chaque d'elle.

Tâches communes aux esthéticiennes et esthéticiens et aux électrolystes

- Donner un bon service-conseil à la clientèle (accueillir les gens, les écouter et répondre à leurs besoins, leur expliquer les soins et traitements et assurer le suivi nécessaire).
- Répondre au téléphone et prendre, planifier et confirmer les rendez-vous.
- Entretenir les lieux et les tenir en bon état.
- Préparer la salle ou la cabine.
- Effectuer des tâches de gestion (comptabilité et horaires).

Tâches spécifiques aux esthéticiennes et esthéticiens

- Donner des soins du visage, des mains (manucure) et des pieds (pédicure).
- Faire l'épilation à la cire.
- Vendre des produits.

Tâches spécifiques aux électrolystes

- Faire l'épilation à l'électricité.

Les tâches spécifiques à chacune des fonctions de travail nécessitent des compétences différentes. Ainsi, les esthéticiennes et esthéticiens doivent être de bons vendeurs, le chiffre d'affaires étant fortement lié à la vente de produits (70 p. 100 du chiffre d'affaires, selon les personnes consultées). Quant aux électrolystes, l'exercice de leur métier exige de la minutie, un doigté beaucoup plus important que celui des esthéticiennes et esthéticiens afin de bien sentir le follicule. Il exige aussi un sens de la psychologie développé puisqu'une partie du travail peut être fait sur les parties intimes. Ce métier demande aussi une grande confiance en soi et une grande capacité de concentration et d'attention étant donné les risques de brûlures associés à l'utilisation d'un courant électrique.

Formation

Compte tenu que des personnes n'exercent que des tâches liées aux soins esthétiques ou des tâches liées à l'épilation à l'électricité et que ces deux fonctions de travail sont complémentaires dans les milieux de travail, les personnes présentes suggèrent que la formation fassent partie de deux programmes distincts comportant des modules de formation communs. Cette structure permettrait, pour les personnes qui le désirent, de suivre une formation soit en esthétique, soit en électrolyse, sans que l'une soit préalable à l'autre. Pour celles qui voudraient exercer les deux fonctions de travail, elles pourraient obtenir des crédits pour les cours communs aux deux programmes.

Une formation en électrolyse devrait comprendre une sensibilisation à la technique d'épilation au laser puisqu'il y a une demande pour ce service. Ainsi, les futurs électrolystes seront bien informés et pourront bien conseiller la clientèle sur le choix de cette technique.

Liste des personnes qui ont participé au groupe de discussion

M^{me} Josée Aumais
M^{me} Marie-Lyne Beaulieu
M^{me} Lucie Boyer
M^{me} Marie-Josée Quincou
M^{me} Randa Raphaël
M^{me} Louise Marsan
M^{me} Caroline Martin
M^{me} Micheline Savoie

Personne ayant participé à une entrevue téléphonique

M^{me} Hélène Dionne